

**FREELANCE.COM**

**Société Anonyme**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Le 10 juin 2013

*Le présent document contient 23 pages*

**Brigitte NEHLIG**  
Commissaire aux Comptes  
*Compagnie Régionale de Versailles*

23, rue du Château  
92250 LA GARENNE COLOMBES



comptabilité **audit** développement  
*Société d'Expertise comptable*  
Commissaire aux comptes  
*Compagnie Régionale de Paris*

23/25, avenue Mac Mahon  
75017 Paris

# **FREELANCE.COM**

## SOMMAIRE

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Comptes annuels**

**Brigitte NEHLIG**  
Commissaire aux Comptes  
*Compagnie Régionale de Versailles*

23, rue du Château  
92250 LA GARENNE COLOMBES



comptabilité **audi**: développement  
*Société d'Expertise comptable*  
*Commissaire aux comptes*  
*Compagnie Régionale de Paris*

23/25, avenue Mac Mahon  
75017 Paris

## **FREELANCE.COM**

Siège social : 3, rue Bellanger – 92300 LEVALLOIS PERRET  
Société Anonyme au capital de 1 369 998 euros  
N° Siren : 384 174 348

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Brigitte NEHLIG**  
Commissaire aux Comptes  
*Compagnie Régionale de Versailles*

23, rue du Château  
92250 LA GARENNE COLOMBES



comptabilité audit développement  
*Société d'Expertise comptable*  
Commissaire aux comptes  
*Compagnie Régionale de Paris*

23/25, avenue Mac Mahon  
75017 Paris

## **FREELANCE.COM**

Siège social : 3, rue Bellanger – 92300 LEVALLOIS PERRET  
Société Anonyme au capital de 1 369 998 euros  
N° Siren : 384 174 348

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FREELANCE.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

